Voyages de compétition

Critères de sélection - OLY

2026-27

Table des matières

1. Informations et objectifs----------3

2. Critères d'admissibilité----------3

3. Directives de sélection----------3

4. Critères de sélection de la Coupe du monde 2026– 27

4.1 Coupe du monde période 1 (CM P1) ----------4

4.2 Coupe du monde période 2 (CM P2) – Tour de Ski----------5

4.3 Coupe du monde période 3 (CM P3) ----------5

4.4 Championnats du monde de ski 2027 (ChM) ----------6

4.5 Coupe du monde période 4 (CM P4) ----------7

5. Critères de sélection de la Coupe du monde 2027– 28

5.1 Coupe du monde période 1 (CM P1) – 2027----------8

6. 2027 Championnats du monde de ski U23/juniors----------9

7. Développement international U18 2027----------10

8. Annexe A – Définitions----------12

9. Annexe B – Système de pointage du classement de sprint junior/U23 & U18----------12

10. Annexe C – Système de pointage du classement de distance junior/U23 & U18----------13

Modification du 17 septembre 2026 :
La date de sélection a été reportée du 20 décembre au 21 décembre aux sections 4.2, 6.1 et 7.1.
Modification du 2 novembre 2026 :
6.1.c – Ajout de la priorité.
Modification du 3 novembre 2026 :
4.2.a - La date de la liste du COC a été modifiée au 21 décembre 2026.

1. Informations et objectifs

1. Le présent document détermine les critères et procédures utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.

2. La Politique de sélection, nomination et annonce d'équipe guide le processus de rédaction des critères de sélection.

3. Le pouvoir de décision finale revient au directeur ou à la directrice de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à la personne choisie pour le ou la représenter.

4. Les décisions concernant les sélections peuvent être portées en appel conformément à la Politique d'appel et de résolution des différends de Nordiq Canada.
    a. Les différends doivent être déposés directement au CRDSC pour être entendus conformément au Code canadien de règlements des différends sportifs.
    b. Tout athlète qui souhaite déposer un appel doit le faire auprès du CRDSC dans les 3 jours suivant la publication du document *Résumé et justification de la nomination des athlètes* sur le site web de Nordiq Canada.

5. Le ou la DHP de Nordiq Canada ou la personne choisie pour le ou la représenter a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection.

6. L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire.

2. Critères d'admissibilité

1. Les athlètes qui désirent être sélectionnés pour participer à des compétitions internationales en vertu des présents critères de sélection doivent, au moment de la sélection, être membres en règle de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence FIS canadienne valide. Les athlètes doivent continuer à satisfaire aux critères ci-dessus pour maintenir leur admissibilité après la sélection, sans quoi leur sélection pourrait être annulée.

2. Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions auxquelles ils sont qualifiés.

3. Directives de sélection

1. Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.

2. Nordiq Canada n'a pas l'obligation de sélectionner le nombre maximal d'athlètes selon les places de quota allouées. Les décisions concernant les sélections seront prises en tenant compte du quota de nation FIS, du budget disponible, des ressources d'équipe et de la préparation des athlètes et leur aptitude à participer aux compétitions internationales. Les athlètes qui satisfont aux critères de qualification pourraient ne pas être sélectionnés s'il est déterminé que leur participation ne s'aligne pas avec les objectifs de l'équipe.

3. Le ou la DHP se réserve le droit de déterminer la taille de l'équipe ou de l'ajuster selon le budget si cette décision favorise la santé des athlètes, la préparation à la performance et la compétitivité de l'équipe.

4. En cas d'égalité après l'application des critères de sélection, les athlètes seront classés par priorité selon leur ordre dans les critères de sélection. Lorsque deux athlètes ou plus se trouvent à égalité selon le même critère, la priorité doit être accordée à l'athlète ayant démontré la plus de constance dans ses performances pendant la période de Coupe du monde 2026-27 applicable.

   Les athlètes sont classés selon le critère satisfait ayant la plus haute priorité, peu importe le nombre d'autres critères qui sont également satisfaits. Le niveau de performance constant avéré sera utilisé pour classer les athlètes qui se qualifient selon le même critère.

L'uniformité sera évaluée selon les facteurs suivants, dans l'ordre :

a. Nombre de résultats permettant la qualification : le nombre de résultats individuels en Coupe du monde qui atteignent ou surpassent la norme de performance applicable;

b. Deuxième meilleur résultat : le deuxième meilleur résultat individuel en Coupe du monde;

c. Troisième meilleur résultat : le troisième meilleur résultat individuel en Coupe du monde, le cas échéant;

d. Performance moyenne : la moyenne des résultats individuels en Coupe du monde parmi tous les résultats de Coupe du monde applicables;

e. Niveau de performance et préparation à la performance : le niveau de performance actuel et la préparation à la performance, incluant le test de préparation à la performance en 10.5 et les résultats actuels et historiques, les données actuelles et historiques d'entraînement et les données actuelles et historiques d'entraînement.

Si deux athlètes ou plus sont toujours à égalité après l'application des critères ci-dessus, le ou la DHP et le comité de haute performance (CHP) se pencheront sur la question en vertu de l'article 8.1. Toute décision concernant la possibilité de sélectionner ou non un ou une athlète doit être prise par consensus majoritaire du CHP.

5. Si un ou une athlète qualifié(e) est inadmissible ou incapable de participer à la compétition, le ou la DHP peut sélectionner le prochain ou la prochaine athlète qualifié(e) pour cette compétition.

6. Seuls les résultats d'épreuves de qualification qui correspondent aux définitions dans l'annexe A – Définitions seront utilisés pour les sélections.

7. À moins d'indication contraire, tous les résultats de course dont il est question dans les présents critères de sélection sont de la saison 2026-27.

4. Critères de sélection de la Coupe du monde (CM) 2026-27

1. COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (CM P1)	
Dates	15 novembre au 14 décembre 2026
Date des sélections	1er avril 2026
Date de l'annonce	1er septembre 2026
Lieux	Ruka, FIN/Trondheim, NOR/Davos, SUI
Objectif	• Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité de réaliser une performance dans le top 20 en Coupe du monde (CM). • Maintenir le classement de la coupe des nations.
Taille de l'équipe	Meneurs du COC (1 homme/1 femme) + jusqu'à 5 athlètes par genre par épreuve
Critères de sélection	
a.	**Meneurs du COC** Athlètes identifiés en tant que meneurs du COC sur le classement d'avril 2026.
b.	**Classement mondial - Groupe ROUGE** Tout athlète faisant partie du groupe ROUGE de sprint ou de distance (top 15 mondial sur le classement FIS concerné) à la fin de la période 4 2026.
c.	**Top 10 aux JOH ou à la Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 10 en CM 2025-26 ou aux Jeux olympiques d'hiver (JOH) 2026.
d.	**Top 5 en relais** Un (1) résultat d'épreuve d'équipe dans le top (5) et première moitié du classement (sprint par équipe ou relais) aux JOH 2026.

e.	**Deux top 20** **Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 20 aux JOH 2026 ou en CM 2025-26.**
f.	**Discrétion DHP** Le pouvoir discrétionnaire du ou de la DHP, selon les critères indiqués dans la section 8.1, peut s'appliquer en cas de circonstances exceptionnelles et conformément au processus et aux considérations des valeurs probantes indiquées dans cette section.

2. COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (CM P2) – Tour de Ski	
Dates	28 décembre au 10 janvier 2027
Date des sélections	21 décembre 2026
Date de l'annonce	23 décembre 2026
Lieux	Les Rousses, FRA/Oberstdorf, GER/Val di Fiemme, ITA
Objectif	• Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité de réaliser une performance dans le top 20 en Coupe du monde (CM). • Maintenir le classement de la coupe des nations.
Taille de l'équipe	Meneurs du COC (1 homme/1 femme) + jusqu'à 5 athlètes par genre = maximum 12 athlètes
Quota du TDS	Si le nombre d'athlètes qui atteignent les objectifs des priorités 2.a à 2.g dépasse le quota de nation de la FIS, les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre des priorités 2.a à 2.g jusqu'à l'atteinte du quota.
Critères de sélection	
a.	**Meneurs du COC** Athlètes identifiés en tant que meneurs du COC sur le classement du 20 décembre 2026.
b.	**Équipe des Championnats du monde 2027** Athlètes sélectionnés sur l'équipe des Championnats du monde 2027 selon les critères de sélection de 2025-2026.
c.	**Classement mondial - Groupe ROUGE** Tout athlète faisant partie du groupe ROUGE de sprint ou de distance (top 15 mondial sur le classement FIS concerné) à la fin de la période 1.
d.	**Top 10 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 10 à la Coupe du monde 2026-27.
e.	**Résultat de sprint par équipe** Un (1) résultat dans le top 5 et la première moitié du classement au sprint par équipe à la Coupe du monde 2026-27.
f.	**Top 20 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 20 à la Coupe du monde 2026-27.
g.	**Top 30 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 30, mais hors du top 20, à la Coupe du monde 2026– 27.
h.	**Discrétion DHP** Le pouvoir discrétionnaire du ou de la DHP, selon les critères indiqués dans la section 8.1, peut s'appliquer en cas de circonstances exceptionnelles et conformément au processus et aux considérations des valeurs probantes indiquées dans cette section.

3. COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (CM P3)	
Dates	22 janvier au 15 février 2027
Date des sélections	10 janvier 2027
Date de l'annonce	14 janvier 2027
Lieux	Engadine, SUI/Dobbiaco, ITA/Lahti, FIN
Objectif	Préparation aux Championnats du monde de ski 2027
Taille de l'équipe	Meneurs du COC (1 homme/1 femme) + jusqu'à 5 athlètes par genre par épreuve
Critères de sélection	
a.	**Meneurs du COC** Les meneurs du COC du classement de la série COC en date du 10 janvier 2027 seront

	sélectionnés. Les meneurs du COC sont sélectionnés en plus du maximum de cinq (5) athlètes par genre sélectionnés en vertu des présents critères.
b.	**Équipe des Championnats du monde 2027** Athlètes sélectionnés sur l'équipe des Championnats du monde 2027 selon les critères de sélection de 2025-2026.
c.	**Classement mondial - Groupe ROUGE** Tout athlète faisant partie du groupe ROUGE de sprint ou de distance (top 15 mondial sur le classement FIS concerné) à la fin de la période 2.
d.	**Top 10 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 10 à la Coupe du monde 2026-27.
e.	**Résultat de sprint par équipe** Un (1) résultat dans le top 5 et la première moitié du classement au sprint par équipe à la Coupe du monde 2026-27.
f.	**Top 20 en Coupe du monde** Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 20 à la Coupe du monde 2026-27.
g.	**Top 30 en Coupe du monde** Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 30, mais hors du top 20, à la Coupe du monde 2026– 27.
h.	**U.S. Ski Nationals** Un résultat de course individuelle dans le top 3 aux 2027 U.S. Ski Nationals du 2 au 7 janvier 2027.
i.	**Discrétion DHP** Le pouvoir discrétionnaire du ou de la DHP, selon les critères indiqués dans la section 8.1, peut s'appliquer en cas de circonstances exceptionnelles et conformément au processus et aux considérations des valeurs probantes indiquées dans cette section.

4. CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI 2027 (CHM)	
Dates	22 février au 8 mars 2027
Date des sélections	7 février 2027
Date de l'annonce	10 février 2027
Lieux	Falun, SWE
Objectif	• Appuyer l'excellence et les performances de podium, conformément au Plan stratégique 2030 • Offrir un cheminement compétitif approprié aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme de Nordiq Canada.
Taille de l'équipe	L'équipe des Championnats du monde de ski 2027 sera composée d'un maximum de quatorze (14) athlètes, comptant un minimum de quatre (4) athlètes par genre, sous réserve des quotas de la FIS et de la compétition.
Critères de sélection	
a.	**Top 10 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 10 à la Coupe du monde 2026-27.
b.	**Top 12 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 12 en CM ou aux JOH pendant la saison 2025-26.
c.	**Résultat de sprint par équipe** Un (1) résultat dans le top 5 et la première moitié du classement au sprint par équipe à la Coupe du monde 2026-27.
d.	**2 x top 20 en Coupe du monde** Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 20 à la Coupe du monde 2026-27.
e.	**2 x top 30 en Coupe du monde** Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 30, mais hors du top 20, à la Coupe du monde 2026-27.
f.	**Championnats du monde juniors/U23** Athlètes qui réalisent une performance de podium aux Championnats du monde juniors/U23 2027.

g.	**Essais domestiques.** Les performances lors des essais désignés, incluant Nakkertok et les Championnats de l'Est, seront considérées dans le contexte de capacité démontrée de l'athlète à contribuer aux objectifs de performance de l'équipe des Championnats du monde de ski 2027. Les gagnants des épreuves lors des essais nationaux désignés seront admissibles à une sélection lorsque des places de quota sont disponibles après l'application des critères de sélection ci-dessus. La sélection des gagnants n'est pas automatique et reste sujette à l'application des quotas de la FIS et de la compétition, à la taille maximale de l'équipe de quatorze (14) athlètes, à l'exigence concernant le minimum de quatre (4) athlètes par genre et à si Nordiq Canada détermine, à sa discrétion, que l'athlète peut contribuer aux objectifs de performance de l'équipe des Championnats du monde de ski 2027. Si plus d'un athlète (gagnant d'une épreuve) est admissible pour une place restante lors des Essais domestiques, la sélection sera basée sur la performance générale des athlètes aux essais désignés et leur capacité avérée à contribuer aux objectifs de performance de l'équipe des Championnats du monde de ski 2027. Le comité de sélection n'est pas obligé de combler toutes les places de quota disponibles lors des Essais domestiques.
h.	**Discrétion DHP** Le pouvoir discrétionnaire du ou de la DHP, selon les critères indiqués dans la section 8.1, peut s'appliquer en cas de circonstances exceptionnelles et conformément au processus et aux considérations des valeurs probantes indiquées dans cette section.

5. COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (CM P4)	
Dates	8 mars au 22 mars 2027
Date des sélections	5 mars 2027
Date de l'annonce	8 mars 2027
Lieux	Oslo, NOR/Drammen, NOR/Ulricehamn, SWE
Objectif	• Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité de réaliser une performance dans le top 20. • Maintenir le classement de la coupe des nations.
Taille de l'équipe	Meneurs du COC (1 homme/1 femme) + jusqu'à 5 athlètes par genre par épreuve
Critères de sélection	
a.	**Meneurs du COC** Les meneurs du COC du classement de la série COC en date du 16 février 2027 seront sélectionnés. Les meneurs du COC sont sélectionnés en plus du maximum de cinq (5) athlètes par genre sélectionnés en vertu des présents critères.
b.	**Classement mondial - Groupe ROUGE** Tout athlète faisant partie du groupe ROUGE de sprint ou de distance (top 15 mondial sur le classement FIS concerné) à la fin des ChM 2027.
c.	**Top 10 en Coupe du monde** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 10 à la Coupe du monde 2026-27 ou aux ChM.
d.	**Top 5 en relais** Un (1) résultat de relais dans le top (5) aux ChM 2026-2027 (sprint par équipe ou relais)
e.	**Top 20 aux ChM** Un (1) résultat de course individuelle dans le top 20 aux ChM 2027.
f.	**2 x top 30 en CM ou aux ChM** Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 30 aux ChM 2027 ou à la Coupe du monde 2026-27 pour lequel l'athlète a obtenu **75 points FIS ou moins pour chacun des**

	résultats.
g.	**Discrétion DHP** Le pouvoir discrétionnaire du ou de la DHP, selon les critères indiqués dans la section 8.1, peut s'appliquer en cas de circonstances exceptionnelles et conformément au processus et aux considérations des valeurs probantes indiquées dans cette section

5. Critères de sélection de la Coupe du monde (CM) 2027-28

1. COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 – 2027	
Dates	Novembre-décembre 2027
Date des sélections	23 avril 2027
Date de l'annonce	À confirmer
Lieux	Scandinavie
Objectif	• Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité de réaliser une performance dans le top 20 en CM et pour maintenir le classement de la coupe des nations. • Offrir un cheminement compétitif significatif aux athlètes en développement qui peuvent contribuer aux objectifs de performance à long terme.
Taille de l'équipe	À confirmer - les quotas seront connus à la fin de la saison de Coupe du monde 2026-2027.
Critères de sélection de distance	
a.	**Meneurs du COC** Les meneurs du COC du classement de la série COC en date du 22 avril 2027 seront sélectionnés. Les meneurs du COC sont sélectionnés en plus du maximum de cinq (5) athlètes par genre sélectionnés en vertu des présents critères.
b.	**Classement mondial - Groupe ROUGE** Tout athlète faisant partie du groupe ROUGE de sprint ou de distance (top 15 mondial sur le classement FIS concerné) à la fin de la saison de Coupe du monde 2026-2027.
c.	**Top 10 en Coupe du monde** Résultat de course individuelle dans le top 10 en CM 2026-27 ou Championnats du monde de ski 2027.
d.	**Top 5 en relais** Un (1) résultat d'épreuve d'équipe dans le top 5 et première moitié du classement (sprint par équipe ou relais) aux ChM 2027.
e.	**2 x top 20 en CM ou aux ChM** Deux (2) résultats de course individuelle dans le top 20 aux ChM 2027 et/ou en CM 2026-27.
f.	**3 x top 30 en CM ou aux ChM** Trois (3) résultats de course individuelle dans le top 30 aux ChM 2027 ou en CM 2026-27.
g.	**Championnats du monde juniors/U23** Athlètes qui réalisent une performance de podium aux Championnats du monde juniors/U23 2027.
h.	**Discrétion DHP** Le pouvoir discrétionnaire du ou de la DHP, selon les critères indiqués dans la section 8.1, peut s'appliquer en cas de circonstances exceptionnelles et conformément au processus et aux considérations des valeurs probantes indiquées dans cette section
Remarque	Si des quotas de CM sont disponibles après l'application des priorités a à f, les places restantes seront attribuées selon la priorité h.
i.	Essais de Nordiq Canada pour la CM P1 (mi-novembre 2027) - Lieux à confirmer
Remarque	Nordiq Canada n'a pas l'obligation de sélectionner le nombre maximal d'athlètes selon les places de quota allouées. Les Essais pour la CM P1 seront nécessaires seulement si des places de quota additionnelles sont disponibles et qu'il est décidé d'envoyer des athlètes

	qui n'ont pas satisfait aux critères a à f.

6. Championnats du monde de ski JR/U23 2027

1. Championnats du monde de ski JR/U23 2027	
Dates	18-24 janvier 2027
Date des sélections	21 décembre 2026
Date de l'annonce	24 décembre 2026
Lieu	Otepaa, EST
Objectif	Performances de top 3 dans les épreuves individuelles et d'équipe
Taille de l'équipe et admissibilité	Jusqu'à 20 athlètes
a.	Les athlètes ont un départ individuel garanti lors des ChM JR/U23. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses.
b.	Les athlètes doivent être nés en 2007, 2008 ou 2009 pour être admissibles aux ChM JR. Ce critère représente un changement stratégique par rapport aux précédents critères et permet un meilleur alignement des athlètes pour des occasions de compétition appropriées à leur âge.
c.	Les athlètes admissibles pour les ChM U23 doivent être nés en 2004, 2005 ou 2006, conformément aux règlements de la FIS.
Critères de sélection	
a.	**Équipe des Championnats du monde de ski 2027** Les athlètes sélectionnés pour participer aux Championnats du monde 2027 à Falun, en Suède, seront en priorité pour la sélection selon l'acceptation, l'admissibilité et la disponibilité des athlètes.
b.	**Top 30 en Coupe du monde** Athlètes qui obtiennent un (1) résultat dans le top 30 d'une épreuve individuelle à la CM 2026-27.
c.	**Nomination P1** Les athlètes admissibles nommés au groupe P1 seront sélectionnés, sous réserve de leur acceptation, de leur admissibilité et de leur disponibilité.
d.	**Essais de sélection** Essais de sélection : Essais des championnats du monde JR/U23, Nakkertok, ON, 17-21 décembre 2026

Une liste de classement pour les épreuves de distance et de sprint sera établie pour l'épreuve de sélection (Trials) qui se tiendra à **Nakkertok (Ontario) du 17 au 21 décembre 2026.**

- **Classements de sprint :** classement créé en utilisant le système de pointage de la CM décrit à l'annexe B.
- **Classements de distance :** le classement de distance est créé en combinant les points FIS du 10 km départ par intervalle et du 20 km départ groupé selon la description à l'annexe C. Le classement de distance sera créé à l'interne et basé sur les points FIS avant l'application des pénalités de course. Le gagnant ou la gagnante recevra 0 point et les autres athlètes se verront attribuer des points selon le protocole FIS dans leur catégorie.
- Remarque : les athlètes internationaux seront retirés des classements.

Classements de sprint	**Classements de distance**
Qualification sprint	10 km départ par intervalle
Finale sprint	20 km départ groupé

Processus de nomination par la priorité C			
Étape 1	Les gagnants des épreuves suivantes seront sélectionnés pour l'équipe des Championnats du monde de ski JR/U23 2027. Chaque athlète peut occuper une place de sélection à l'étape 1. Lorsqu'un athlète remporte plus d'une épreuve, aucun athlète additionnel ne sera sélectionné suite à ces victoires multiples (c.-à-d. que l'athlète en deuxième place ne sera pas considéré comme le gagnant) et la place non comblée reste disponible pour l'étape 2.		
FEMMES JUNIORS Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie U20**	**HOMMES JUNIORS** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie U20**	**FEMMES U23** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie ouverte**	**HOMMES U23** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie ouverte**
Étape 2	Suite à l'étape 1, les athlètes seront sélectionnés pour combler le quota de quatre athlètes par genre, par catégorie selon les critères suivants : • **Contribution au relais mixte** Les athlètes qui démontrent la capacité d'influencer positivement la performance du relais mixte seront priorisés. • **Allocation des départs de course** Les athlètes seront sélectionnés pour veiller à combler toutes les places de départs de course. Par exemple, si deux (2) athlètes de sprint ont déjà été sélectionnés, les athlètes de distance seront priorisés pour combler les places restantes afin d'équilibrer la représentation lors des épreuves.		
Remarque	• Seuls les athlètes classés dans le top 6 du classement de sprint ou de distance seront considérés. • Il n'y a aucune priorité de sélection entre les classements de sprint et de distance.		

7. Développement international U18 2027

1. Expérience de course internationale U18 2027	
Dates	23 janvier au 8 février 2027
Date des sélections	21 décembre 2026
Date de l'annonce	24 décembre 2026
Lieu	Ulricehamn, SWE & Oslo, NOR
Objectif	• Expérience de course internationale • Développement de la performance • Éducation sur les déplacements et la logistique • Apprentissage technique et tactique • Professionnalisme des athlètes • Croissance personnelle et résilience • Cheminement de développement de l'équipe nationale
Taille de l'équipe et admissibilité	Jusqu'à 5 hommes U18 et 5 femmes U18

	Les athlètes admissibles doivent être nés en 2009 ou 2010.
Critères de sélection	
a.	Les trois meilleurs athlètes de distance masculins et féminins nés en 2009 ou 2010 sur le classement de distance U18 seront sélectionnés.
b.	Les deux meilleurs athlètes de distance masculins et féminins nés en 2009 ou 2010 sur le classement de sprint U18 seront sélectionnés.

Une liste de classement en distance et en sprint sera créée pour l'épreuve **de sélection (Trials)** qui aura lieu **à Nakkertok (Ontario), du 17 au 21 décembre 2026.**

- **Classements de sprint :** classement créé en utilisant le système de pointage de la CM décrit à l'annexe B.
- **Classements de distance :** le classement de distance est créé en combinant les points FIS du 5 km départ par intervalle et du 10 km départ groupé selon la description à l'annexe C. Le classement de distance sera créé à l'interne et basé sur les points FIS avant l'application des pénalités de course. Le gagnant ou la gagnante recevra 0 point et les autres athlètes se verront attribuer des points selon le protocole FIS dans leur catégorie.
- Remarque : les athlètes internationaux seront retirés des classements.

Classements de sprint	**Classements de distance**
Qualification sprint	5 km départ par intervalle
Finale sprint	10 km départ groupé

FEMMES U18	**HOMMES U18**		
Qualification sprint	Qualification sprint		
*Finale de sprint	*Finale de sprint		
5 KM	5 KM		
10 KM	10 KM		
***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie U18**	***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie U18**		

8. Annexe A - Définitions

Définitions pertinentes pour la compréhension des critères de sélection :

1. Discrétion DHP : La discrétion DHP s'appliquera seulement en cas de circonstances exceptionnelles. Dans de telles circonstances, le ou la DHP va consulter le CHP et une décision concernant la considération d'un ou une athlète pour la sélection sera prise par consensus majoritaire. Le ou la DHP et le CHP peuvent utiliser les éléments suivants :
    a. Un test de préparation à la performance (voir l'article 8.5)
    b. Résultats actuels et historiques
    c. Données actuelles et historiques de tests
    d. Données actuelles et historiques d'entraînement

2. Résultats d'épreuve individuelle : le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle, c.à-d. que les temps du jour, les vagues de qualification ou les temps de préqualification ne sont pas considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. L'athlète doit compléter la course et obtenir des points FIS pour que le résultat soit valide.

3. Résultats d'épreuve d'équipe : le temps et classement attribués à une équipe à la fin d'une épreuve d'équipe. Les vagues de qualification ne sont pas considérées. L'équipe doit compléter la course et obtenir un temps final pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course. Consultez également la définition de *Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe* pour plus d'exigences concernant les résultats finaux.

4. Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe : Pour obtenir un résultat final, l'équipe doit terminer dans la première moitié du classement, qui comprend toutes les équipes qui ont pris le départ, c'est-à-dire que les équipes qui se font dépasser, qui sont disqualifiées ou qui ne peuvent prendre le départ vont compter dans la profondeur de bassin. La première moitié du classement signifie un classement égal ou meilleur de 50 % des équipes qui participent à l'épreuve, arrondi à l'entier supérieur.

5. Test de préparation à la performance : Le test de préparation à la performance sera une performance dans un environnement contrôlé comme une compétition, un test d'observation ou un essai. L'athlète recevra un avis raisonnable de la date du test ou de l'essai, en tenant compte des circonstances de sa blessure ou maladie.
    a. Les tests peuvent aussi inclure, sans s'y limiter, une évaluation en physiothérapie, une évaluation/autorisation médicale et des résultats de contre-la-montre/de course pour confirmer la santé et l'état de préparation à la compétition de haut niveau.
    b. L'objectif d'un test de préparation à la performance est de déterminer s'il est plus probable qu'improbable que l'athlète sera prêt à reprendre la compétition dans son état de santé normal et au niveau de performance qui aurait autrement justifié sa nomination au sein d'une équipe de compétition. Lors de sa prise de décision, le ou la DHP peut consulter le ou la responsable de l'ÉSI, le ou la médecin de Nordiq Canada, le CHP ou toute autre personne possédant une expertise pertinente.
    c. Si l'athlète doit subir un test de préparation à la performance tel que décrit ci-dessus, il ou elle ne sera pas nommé(e) au sein de l'équipe tant qu'il ou elle n'aura pas subi le test et jusqu'à ce que le ou la DHP soit convaincu(e) que l'athlète reviendra à son état de santé normal et au niveau de performance qui aurait autrement justifié sa nomination au sein de l'équipe de compétition.

9. Annexe B – Système de pointage du classement de sprint JR/U23 & U18

The first 50 athletes will get the following World Cup points in all individual competitions:

1st place =	100 points	26th place =	30 points
2nd place =	95 points	27th place =	28 points
3rd place =	90 points	28th place =	26 points
4th place =	85 points	29th place =	24 points
5th place =	80 points	30th place =	22 points
6th place =	75 points	31st place =	20 points
7th place =	72 points	32nd place =	19 points
8th place =	69 points	33rd place =	18 points
9th place =	66 points	34th place =	17 points
10th place =	63 points	35th place =	16 points
11th place =	60 points	36th place =	15 points
12th place =	58 points	37th place =	14 points
13th place =	56 points	38th place =	13 points
14th place =	54 points	39th place =	12 points
15th place =	52 points	40th place =	11 points
16th place =	50 points	41st place =	10 points
17th place =	48 points	42nd place =	9 points
18th place =	46 points	43rd place =	8 points
19th place =	44 points	44th place =	7 points
20th place =	42 points	45th place =	6 points
21st place =	40 points	46th place =	5 points
22nd place =	38 points	47th place =	4 points
23rd place =	36 points	48th place =	3 points
24th place =	34 points	49th place =	2 points
25th place =	32 points	50th place =	1 point

10. Annexe C – Système de pointage du classement de distance JR/U23 & U18

Classement	Athlète	10 km (classement)	20 km (classement)	10 km (Points FIS)	20 km (Points FIS)	Total de pts FIS
1	A	3	1	16.95	0	16.95
2	B	1	5	0	46.55	46.55
Sélection des athlètes A et B (gagnants de l'épreuve)						
3	C	2	2	9.01	4.02	13.02
4	D	4	3	25.96	10.92	36.88
5	E	5	4	28.08	28.73	56.81
6	F	7	6	36.14	46.62	82.76